

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2024/129

Objet : Travaux de raccordement au réseau des eaux usées

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée le 06/06/2024 par l'EURL QUEMION, agissant pour le compte de M. POIROUX Hervé en vue d'occuper le domaine public au 47 rue Jean Jaurès, afin d'effectuer des travaux de raccordement au réseau des eaux usées pour la période du 11/06/2024 au 18/06/2024 ,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : L'EURL QUEMION est autorisée à occuper le domaine public au 47 rue Jean Jaurès, afin d'effectuer des travaux de raccordement au réseau des eaux usées pour la période du 11/06/2024 au 18/06/2024.

Article 2 : Durant les travaux, la rue Jean Jaurès sera fermée à la circulation des véhicules section comprise entre la rue Notre Dame et la route de Marambat.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier et d'interdiction de circuler sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 6 juin 2024

Le Maire
Barbara NETO

